

Déclaration de Nairobi

*Faire progresser l'agenda du développement durable de l'Afrique
- TICAD partenariat pour la prospérité -*

28 août 2016

1.0 Introduction

1.1 Nous, les chefs d'État et de gouvernement et les délégations du Japon et de 54 pays africains, avec les représentants de 52 autres pays partenaires, 74 organisations internationales et régionales, les représentants du secteur privé et des organisations de la société civile (OSC) du Japon et de l'Afrique, nous sommes réunis à Nairobi, au Kenya, les 27 et 28 août 2016, pour la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD VI).

1.2 Nous nous félicitons que cette TICAD VI soit la première TICAD à se tenir en Afrique. La TICAD a débuté en 1993 et joue un rôle pionnier en tant que forum multilatéral de coopération internationale sur le développement de l'Afrique. Saluant les réalisations accomplies à ce jour, nous affirmons que cette première TICAD en Afrique, qui découle d'une proposition de l'Afrique elle-même, est une manifestation de l'appropriation africaine de ce processus. Nous affirmons que cette occasion inaugure un nouveau chapitre du processus de la TICAD.

1.3 Nous reconnaissons que l'Afrique est un continent dynamique où se situent aujourd'hui la plupart des économies en pleine croissance du monde. Cela a entraîné une augmentation du nombre de pays qui sont passés du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu moyen. Le continent est riche en ressources naturelles et abrite une population en croissance rapide qui devrait, selon les estimations, atteindre deux milliards en 2050. Nous reconnaissons en particulier sa classe moyenne montante, qui fait de l'Afrique un acteur important dans l'économie mondiale.

1.4 Nous affirmons que la TICAD est un processus unique qui contribue remarquablement au développement de l'Afrique et aux programmes d'intégration régionale. C'est un forum qui favorise des effets de synergie avec une communication de cœur à cœur et franche entre l'Afrique, le Japon et la communauté internationale, et qui valorise le sens de l'égalité et du bénéfice réciproque. Nous reconnaissons les contributions apportées jusqu'à ce jour par tous les coorganisateur de la TICAD : le Gouvernement du Japon, les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Commission de l'Union africaine (CUA). Étant donné le fort potentiel de ce partenariat, nous réaffirmons notre ferme engagement à poursuivre le processus de la TICAD avec les éléments distinctifs mentionnés ci-dessous comme principes directeurs :

- ***Un forum ouvert et inclusif*** : la TICAD est un forum ouvert et inclusif bâti sur les deux principes de l'appropriation africaine et du partenariat international, qui ne cessent d'être renforcés. Elle mobilise un soutien mondial pour le développement de l'Afrique par la promotion du dialogue continu, de la collaboration et des initiatives volontaires au sein d'un large éventail d'acteurs.

- **Engagement de multiples parties prenantes** : la TICAD fait appel à des acteurs divers tels que les gouvernements, les organisations internationales et régionales, le secteur privé et les OSC, chacun avec ses propres avantages comparatifs. Le processus de TICAD promeut également la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le cadre des programmes de développement nationaux et régionaux.
- **Harmonisation avec l'agenda spécifique de l'Afrique** : la TICAD est fermement convaincue que la transformation socio-économique de l'Afrique est au cœur de la stabilité et de la prospérité mondiale. Elle donne la priorité au programme de l'Afrique, respecte la dignité du continent, et recourt à un paradigme et à des modalités de développement pragmatiques pour produire des résultats concrets pour appuyer les programmes de développement de l'Afrique.
- **Accent mis sur la sécurité humaine et un développement centré sur le peuple** : la TICAD reconnaît que les peuples du continent africain sont ses ressources les plus précieuses, et apprécie les efforts fournis par tout un chacun. La TICAD reconnaît également que le renforcement des capacités de chaque personne et de la communauté est la clé du développement durable. Cette approche de la sécurité humaine est alignée sur les aspirations de l'Afrique elle-même à un développement centré sur le peuple.
- **Mise en œuvre effective avec un mécanisme de suivi intégré** : la TICAD possède un mécanisme de suivi à trois niveaux (secrétariat conjoint, comité conjoint de surveillance et réunions de suivi), avec des rapports clairement établis, qui augmente le niveau de responsabilisation mutuelle.

1.5 La TICAD continue de jouer un rôle unique dans les dialogues portant sur le développement de l'Afrique grâce à son approche innovante, ouverte et multipartite qui recèle un grand potentiel en termes de nouvelles évolutions et transformations.

2.0 Analyse de l'état actuel

2.1 Avancement des engagements de la TICAD V

Nous saluons de la participation de la CUA au processus de suivi, en tant que nouveau coorganisateur depuis la TICAD V, qui a encore accru l'appropriation du processus de la TICAD par l'Afrique. Nous reconnaissons avec satisfaction les progrès constants réalisés dans le cadre des mesures stratégiques énoncées à la TICAD V. Nous constatons par exemple les progrès enregistrés dans la promotion de l'accroissement de la production de riz dans le cadre de l'initiative multilatérale de la CARD (Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique), et dans la promotion de l'intégration régionale à travers le développement de corridors de transports et de commerce à l'échelle régionale. Les pas de géant accomplis dans l'amélioration de l'éducation et des compétences des jeunes hommes et femmes d'Afrique sont également notés. Nous lançons un appel aux différents partenaires de la TICAD pour qu'ils redoublent d'efforts en vue de parvenir à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action de Yokohama adopté lors de la TICAD V, et de confirmer qu'il demeure pertinent.

2.2 Développements positifs en Afrique

2.2.1 Nous saluons les avancées économiques et sociales et les progrès de l'intégration régionale, notamment le renforcement du rôle des communautés économiques régionales (CER), de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (APCN), et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans la gestion du développement de l'Afrique. Nous reconnaissons et louons l'adoption de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre, ainsi que plusieurs de ses projets phares, qui ont énoncé la vision de développement, les aspirations, les objectifs et les priorités du continent. Nous reconnaissons et louons également l'adoption de la position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015 par les chefs d'État et de gouvernement africains, qui a facilité les négociations mondiales et a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux Nations Unies.

2.2.2 Nous reconnaissons que les buts et objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont liés les uns aux autres, et que nous devrions passer d'une approche cloisonnée à une approche intégrée de la mise en œuvre de l'agenda avec l'engagement de ne laisser personne derrière. De plus, nous reconnaissons le rôle de plus en plus important des entreprises pour faciliter le développement du continent, en particulier dans la promotion du commerce équitable et des investissements, dans le soutien au développement de l'entrepreneuriat, dans la promotion des transferts de technologie et dans la création d'emplois décents.

2.3 Trois grands défis émergents en Afrique

En dépit des progrès susmentionnés, nous reconnaissons et partageons des inquiétudes au sujet de trois grands défis émergents qui ont eu un impact sur le paysage du développement en Afrique depuis la TICAD V en 2013.

2.3.1 Baisse des prix mondiaux des matières premières

En premier lieu, nous constatons que la baisse des prix mondiaux des matières premières a exacerbé une pression fiscale et a eu un impact sur la viabilité de la dette de nombreux pays. Nous reconnaissons que la plupart des économies africaines ont besoin de davantage de diversification pour réduire la dépendance envers le secteur primaire, en particulier les industries extractives. Nous reconnaissons également le besoin d'accroître la valeur ajoutée et la valorisation. Dans ce contexte, nous reconnaissons que la promotion de la transformation économique structurelle par la diversification, incluant le développement de l'économie bleue/maritime, la promotion des économies vertes, l'expansion de l'agriculture et l'industrialisation sont essentielles pour créer des économies résilientes, pour stimuler la création d'emplois décents en particulier pour les jeunes et les femmes, pour réduire les disparités de revenus et de richesse, et pour éradiquer la pauvreté, comme énoncé dans l'Agenda 2063. Nous reconnaissons également la nécessité urgente pour l'Afrique de mettre sur pied des stratégies lui permettant de tirer pleinement parti de ses ressources financières et humaines en exploitant des dividendes démographiques et en promouvant des opportunités d'emploi, l'intégration sociale et un développement socio-économique durable. Nous insistons sur l'importance de combattre la fuite illicite des capitaux par des efforts concertés au niveau international.

2.3.2 Épidémie d'Ebola

En second lieu, le déclenchement de la maladie à virus Ebola a non seulement causé de très lourdes pertes humaines, mais également paralysé les activités socio-économiques dans les pays touchés, et a eu un impact sur le reste du continent. Cela a fait ressortir l'importance de systèmes de santé résilients et durables pour parvenir à la sécurité humaine, au maintien et à la promotion de la productivité nationale, et à la création de richesses partagées. Si la pandémie de virus Ebola a été contenue et les pays affectés ont été déclarés totalement exempts du virus Ebola, cette expérience a montré que les systèmes de santé du continent doivent être renforcés et disposer de la capacité à faire face, être mieux préparés et prévenir les pandémies et autres crises de santé publique. Elle a également souligné la nécessité d'actions internationales bien coordonnées et rapides, y compris d'un soutien financier aux premiers stades des crises sanitaires. En même temps, afin de combattre des fléaux du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme, de la fièvre Zika, de la fièvre jaune et d'autres maladies transmissibles et non transmissibles, le continent a besoin d'assurer un accès accru aux services de santé, y compris ceux relatifs à la santé maternelle et infantile, à la vaccination, à la santé sexuelle et reproductive, aux maladies non transmissibles et à la nutrition, à tous les individus tout au long de leur vie. Nous reconnaissons que des efforts concertés sont nécessaires pour améliorer les financements, l'approvisionnement, la gestion de la chaîne de fourniture, et l'infrastructure de santé pour une prestation de service plus efficace ainsi que pour combler les lacunes en matière de main-d'œuvre sanitaire, d'informations, de gouvernance, de produits médicaux et pharmaceutiques, et de technologies incluant de nouveaux vaccins à un coût abordable. Cela contribuera à la réalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU) conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063, ce qui améliorera également la préparation et la prévention face aux crises de santé publique.

2.3.3 Radicalisation, terrorisme, conflits armés et changement climatique

En troisième lieu, la vague montante de la radicalisation, les actes de terrorisme et les conflits armés violents entravent la cohésion sociale, détruisent les moyens de subsistance et aggravent les vulnérabilités. Nous réaffirmons l'importance de la stabilité sociale pour combattre la radicalisation, le terrorisme et l'extrémisme violent à travers une stratégie multidimensionnelle englobant les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels. Dans cette perspective, nous reconnaissons que la promotion de moyens de subsistance durables et inclusifs et que la gestion des chocs et des vulnérabilités peuvent favoriser une prospérité partagée, traiter les causes profondes de la radicalisation, et étayer la stabilité sociale. Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale abordables qui améliorent l'accès des ménages pauvres aux biens de production et réduisent les fluctuations des revenus saisonniers est également au cœur d'un renforcement de la résilience. Selon les estimations, l'Afrique est le continent susceptible d'être touché le plus sévèrement par le changement climatique et le plus vulnérable à la variabilité climatique. Nous reconnaissons que des actions en réponse au changement climatique, à la perte des ressources naturelles, à la désertification, à El Niño, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux migrations forcées, et menées en temps voulu sont essentielles pour parvenir à la stabilité sociale. Nous reconnaissons également le rôle crucial joué par les autorités gouvernementales en Afrique pour le développement des institutions à long terme, qui est une priorité pour la consolidation de la paix, ainsi que l'affirment les documents du Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur ces points. Nous saluons les contributions de nombreux pays dans le partage des priorités clés pour le développement des institutions en Afrique à l'occasion du débat public sur la consolidation de la paix en Afrique de juillet 2016.

2.4 Réponse de l’Afrique face aux nouveaux défis

Nous applaudissons les efforts des pays africains et des organisations continentales, régionales et sous-régionales en Afrique pour relever ces défis, et réaffirmons notre engagement de transformer ces défis en opportunités pour un développement transformatif. Nous confirmons que renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour relever ces défis, se fonder sur les acquis passés du continent et tirer parti des capacités du secteur privé à favoriser la transformation socio-économique, la qualité de vie et la prospérité nationale, demeurent des points cruciaux.

2.5 Développements sur la scène internationale

Nous reconnaissons et saluons les résultats des initiatives et événements internationaux, y compris le Programme de développement durable à l’horizon 2030, la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la dixième Conférence ministérielle de l’Organisation mondiale du commerce, la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Sommet humanitaire mondial et le Sommet du G7 d’Ise-Shima et la quatorzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ces événements et d’autres initiatives mondiales, y compris la Conférence internationale sur le relèvement après l’Ebola, ont encore stimulé nos actions collectives en vue d’un monde meilleur. Nous affirmons que la TICAD VI arrive à un moment crucial pour traduire la vision mondiale en actions concrètes.

3.0 Domaines prioritaires de la TICAD VI

Nous réaffirmons que la Déclaration et le Plan d’action de Yokohama demeurent en vigueur et que leurs principes restent valables. Nous réaffirmons également que les actions qu’ils incluent, y compris le renforcement de la croissance économique, l’accélération du développement des infrastructures et des capacités, l’autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques, la promotion d’une croissance durable et résiliente, et l’édification d’une société inclusive pour la croissance, la consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et la bonne gouvernance seront dûment mises en œuvre. La TICAD VI se fonde sur la TICAD V, relève les nouveaux défis de développement de l’Afrique, et répond stratégiquement aux accords continentaux et mondiaux pertinents tels que le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous affirmons l’alignement de la TICAD VI sur l’Agenda 2063 et sur son premier plan décennal de mise en œuvre, les programmes pertinents du NEPAD, ainsi que les plans de développement régionaux et nationaux et des priorités stratégiques.

Compte tenu de la nécessité d’aborder les défis mis en lumière et les priorités de développement internationales mentionnées ci-dessus, et en nous fondant sur les principes directeurs de la TICAD, notamment les impératifs de la sécurité humaine et l’engagement de parties prenantes multiples, nous affirmons que les piliers suivants ont été identifiés dans le cadre de la TICAD VI :

3.1 Pilier 1 : Promotion de la transformation économique structurelle par la diversification économique et l’industrialisation

3.1.1 Diversification économique et industrialisation

Nous sommes résolus de contribuer de façon durable à la diversification économique et à l'industrialisation en contribuant à accélérer la croissance des industries, notamment l'agriculture, l'élevage, les mines, l'économie bleue/maritime, l'économie d'innovation et celle portée par les TIC, la manufacture et le tourisme. Dans cette perspective, nous nous engagerons sur les questions de l'énergie, faciliterons les solutions aux problèmes urbains, et créerons de nouveaux marchés en mettant en rapport les consommateurs, les producteurs, les agriculteurs et les économies à travers un développement à l'échelle régionale. Nous promouvons également la valeur ajoutée des produits de base et leur valorisation, tels que les produits agricoles et ceux des industries extractives et en tirons profit, en accroissant la productivité de façon durable et en développant les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. Nous promouvons également et appuyerons le rôle des entreprises africaines y compris des PME/PMI dans les domaines tels que les technologies de l'information et de la communication et le tourisme, et notons l'importance de la libre circulation des biens, des services et des personnes.

3.1.2 Infrastructures de qualité

Pour consolider encore ces efforts, nous insistons sur l'importance des infrastructures de qualité, qui assurent l'efficacité économique compte tenu du coût du cycle de vie, de la fiabilité de l'opération, de la sécurité, de la résilience contre les catastrophes naturelles, et de la durabilité alignées sur les besoins de développement des pays africains. Nous promouvons l'investissement dans les infrastructures de qualité, ce qui permettra la création d'emplois et le transfert d'expertise et de savoir-faire, de même que le renforcement des capacités des Africains et de leurs pays, et de répondre aux impacts sociaux et environnementaux, d'améliorer les connectivités aux niveaux national, régional et continental.

3.1.3 Développement du secteur privé

Nous soulignons également le rôle important joué par le secteur privé et l'importance d'améliorer l'environnement des affaires pour promouvoir le commerce et l'investissement pour créer des emplois, notamment pour les femmes et les jeunes. Nous prendrons des mesures pour renforcer le rôle du secteur privé dans le développement, notamment par l'accroissement des investissements privés, l'entrepreneuriat, la réforme des affaires, l'innovation, le partenariat public-privé et l'accès au financement. Nous encouragerons l'introduction des incitations qui serviront comme un encouragement pour les industriels à établir des capacités de production en Afrique.

3.1.4 Développement des ressources humaines

Pour promouvoir et soutenir la transformation structurelle, nous accélérerons également les efforts visant à développer les compétences requises au moyen de l'éducation et de la formation professionnelle et technique, et à améliorer les capacités institutionnelles pour une diversification économique. Nous reconnaissons que l'autonomisation des jeunes et des femmes est également essentielle à la réalisation des dividendes démographiques.

3.2 Pilier 2 : Promotion de systèmes de santé résilients pour la qualité de vie

3.2.1 Renforcement des systèmes de santé

Nous sommes résolus à renforcer les systèmes de santé afin d'améliorer leur résilience, leur durabilité et leur intégration. Dans ce cadre, nous nous emploierons à développer la capacité du continent à faire face, à mieux se préparer et à prévenir les épidémies, les pandémies, les autres crises de santé publique, et également à traiter divers problèmes de santé tels que l'Ebola, le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, les maladies tropicales négligées, les autres maladies transmissibles et non transmissibles, incluant le cancer, ainsi que les menaces futures comme la résistance antimicrobienne. Nos efforts englobent, entre autres, le renforcement des institutions et le renforcement des capacités nationales et locales en consolidant des systèmes de santé compétents, efficaces, responsables, transparents, équitables, et capables de rendre des comptes, pour améliorer la prestation des services essentiels, la promotion de la recherche et du développement, le renforcement des capacités des fournisseurs de services de santé, la promotion de l'hygiène et l'accès à l'eau potable, l'assainissement, la vaccination, les médicaments à un coût abordable, la nutrition et les soins de santé de base, y compris la santé maternelle et infantile, ainsi que la promotion de la collaboration en technologies pharmaceutiques. Nous accélérerons également les actions visant à améliorer la surveillance, le suivi et l'évaluation de la santé aux niveaux national, régional et continental en gardant à l'esprit l'importance des Centres africains de contrôle, incluant l'application du Règlement sanitaire international (RSI) avec des auto-évaluations et des évaluations externes.

3.2.2 Réponse face aux crises de santé publique

Les efforts tendant à consolider les systèmes de santé à différents niveaux sur le continent devraient être bien coordonnés avec le mouvement international actuel vers le renforcement de l'architecture de santé mondiale pour intensifier la réponse rapide et efficace aux crises sanitaires y compris la réforme de l'OMS sur les urgences de santé, des mécanismes de financement pertinents sous l'égide de l'OMS et de la Banque mondiale afin de permettre un décaissement adéquat et en temps voulu des moyens financiers et une collaboration efficace entre les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'entre des États de différentes régions. Nous mettons également particulièrement l'accent sur le développement de la prévention et de la préparation face aux pandémies, y compris par la mobilisation de moyens financiers à travers les organisations internationales compétentes. Nous soulignons également l'importance que l'Afrique s'enrichisse de ses propres expériences en matière de lutte contre les crises de santé afin de renforcer le réseau des ressources humaines dans le continent.

3.2.3 Couverture sanitaire universelle

Nous croyons fortement que les systèmes de santé renforcés vont jeter les bases de la réalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU), qui contribuera à la fois au renforcement de la préparation pour les crises de santé publique, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie. Nous insistons sur l'importance des accès à la santé sexuelle et procréative et à la planification familiale en gardant à l'esprit les droits procréatifs et les droits des femmes et des filles adolescentes. Nous saluons aussi les cadres internationaux et régionaux de multiples parties prenantes, y compris des pays, des organisations internationales, le secteur privé et des organisations de la société civile, pour promouvoir la CSU, tels que le « Partenariat international pour la santé en vue de la CSU 2030 » et la « CSU en Afrique ». Il faudra mettre un accent particulier sur des systèmes de santé résilients, intégrés et durables gérés par les pays et les communautés, soutenus par des administrateurs de la politique compétents pour assurer l'appropriation du pays et par l'assistance internationale coordonnée, incluant des efforts en vue d'accroître le financement global visant à renforcer le système de santé pour assurer des services sanitaires à toutes les personnes tout au long de leur vie.

Un recours accru au mécanisme de coordination des pays avancés en vue du renforcement du système de santé devrait également être appuyé. À cet égard, la recherche, le développement et l'innovation s'attaquant aux maladies sont indispensables.

3.3 Pilier 3 : Promotion de la stabilité sociale pour une prospérité partagée

3.3.1 Stabilité sociale et consolidation de la paix

Nous sommes résolus à promouvoir la stabilité sociale en apportant une réponse exhaustive aux préoccupations liées à la sécurité. À cet égard, nous insistons sur le fait que la protection et l'autonomisation des individus, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, des familles ainsi que leurs communautés, en améliorant l'accès à l'éducation, à la formation technique et professionnelle ainsi que la création d'emplois et d'opportunités et la promotion de la cohésion sociale, sont fondamentales. Nous soulignons également le fait que l'autonomisation et le développement des capacités des jeunes sont essentiels pour la réalisation des dividendes démographiques, pour la prévention des migrations forcées, des conflits et pour la promotion de consolidation de la paix. Nous sommes également résolus à soutenir le renforcement des capacités des autorités gouvernementales nationales et locales ainsi que des institutions internationales et régionales africaines pour la paix et la stabilité au continent, y compris les capacités en matière de surveillance et de confinement, de sécurité transfrontalière, de gestion coordonnée des frontières et d'opérations de maintien de la paix. Nous sommes de surcroît déterminés à répondre aux chocs et aux vulnérabilités associées aux conflits armés, à l'instabilité politique, et aux ralentissements économiques.

3.3.2 Terrorisme et extrémisme violent

Nous condamnons fermement le terrorisme, quels que soient ses formes, ses manifestations, ses lieux et ses auteurs. La propagation du terrorisme met en danger la paix et la sécurité internationale, nuit aux efforts constants visant à renforcer la sécurité et l'économie mondiales et régionales, et à garantir une croissance et un développement durables. Nous réaffirmons notre engagement à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous appelons au développement de la coopération internationale afin de renforcer la capacité de l'Afrique à lutter contre le terrorisme.

3.3.3 Enjeux planétaires et défis

Nous nous engageons également à nous attaquer aux changements climatiques, à la déforestation et à la désertification, au braconnage, à la perte de ressources naturelles, à l'insécurité alimentaire, au déficit d'énergie et de l'eau, et aux catastrophes naturelles ainsi qu'à leur impact sur la migration et la sécurité. Nous notons également l'impact négatif sur la stabilité sociale, de la pauvreté, de la charge de la dette, des mesures coercitives et unilatérales. Nous saluons l'Accord de Paris et soulignons l'importance cruciale de sa mise en œuvre afin d'aboutir à un développement durable. Nous attendons avec impatience la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra au Maroc en novembre 2016.

3.3.4 Sécurité maritime

Nous insistons sur l'importance de promouvoir des efforts régionaux et internationaux relatifs à la sécurité maritime, y compris la piraterie, la pêche illégale et d'autres crimes maritimes, ainsi que de maintenir un ordre maritime fondé sur des règles, conformément aux principes du Droit international

tels qu'ils ressortent de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Nous soulignons également l'importance du renforcement de la sécurité et de la sûreté maritime à travers la coopération internationale et régionale, comme le reflète la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – Horizon 2050 (2050 AIM Strategy), conformément au droit international de la mer.

3.3.5 Les Nations Unies au 21^e siècle

Nous réaffirmons notre détermination à réformer de toute urgence les organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, et nous poursuivrons notre élan politique à travers un meilleur dialogue afin de trouver la meilleure approche.

3.4 Stratégies pour les domaines transversaux

Nous reconnaissons que pour traiter efficacement les problèmes regroupés dans les trois piliers mentionnés précédemment et obtenir des résultats concrets, nous devons prendre et promouvoir des mesures relevant des domaines transversaux suivants comme instruments :

- ***L'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées*** : Nous affirmons qu'une éducation de qualité et les compétences requises pour les jeunes et les femmes pourraient être une force motrice pour la transformation économique structurelle et pour l'industrialisation. Elles constituent également une base pour de bons systèmes de santé et une condition préalable à la stabilité sociale.
- ***La promotion de la science, de la technologie et de l'innovation*** : La science, la technologie y compris les TIC et l'innovation sont un outil utile à la réalisation d'une croissance de qualité et durable dans un large éventail de secteurs, y compris l'industrie à haute valeur ajoutée, mais aussi dans des domaines comme la sécurité alimentaire, la santé, le changement climatique et pour d'autres enjeux environnementaux ainsi que la stabilité sociale. Elles peuvent également être utilisées dans le traitement des défis en matière de sécurité.
- ***Le développement des ressources humaines*** : Nous réaffirmons que les ressources humaines jouent un rôle moteur dans la transformation économique.
- ***La promotion des partenariats public-privé*** : Nous reconnaissons que le partenariat entre les organismes publics et privés contribue à maximiser les résultats de développement.
- ***L'engagement des secteurs privés et de la société civile*** : Nous reconnaissons aussi le rôle crucial du secteur privé dans l'accélération d'une croissance économique rapide, dans la création d'emplois décents et dans la promotion du développement des ressources humaines et dans le renforcement des échanges dans des domaines comme l'économie, l'éducation, la culture, le sport et la science. L'engagement de la société civile, qui inclut les opportunités de bénévolat, doit être davantage mis en avant.
- ***Le renforcement des institutions et la bonne gouvernance*** : La bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit sont les bases essentielles du développement. Ils sont alignés sur le concept de sécurité humaine, qui est l'un des principes

directeurs de la TICAD et qui est également préconisé dans l'aspiration 3 de l'Agenda 2063. Afin d'aboutir à cet objectif, nous reconnaissons l'importance du renforcement du MAEP et de l'établissement de l'Index africain de la sécurité humaine.

4.0 Plan de mise en œuvre de Nairobi et voie à suivre

4.1 Plan de mise en œuvre de Nairobi

4.1.1 Nous réitérons l'engagement de poursuivre la mise en œuvre des mesures dans le cadre du Plan d'action de Yokohama 2013-2017. Ayant mis en lumière les défis et les développements apparus récemment, nous sommes également déterminés à promouvoir les mesures, telles que décrites dans le « Plan de mise en œuvre de Nairobi », à l'appui des domaines prioritaires susmentionnés dans le cadre des trois piliers : promotion de la transformation économique structurelle par la diversification et l'industrialisation, promotion de systèmes de santé résilients pour la qualité de vie, et promotion de la stabilité sociale pour une prospérité partagée.

4.1.2 Nous réaffirmons que les mesures que nous prenons seront alignées sur l'Agenda 2063 et sur son premier plan décennal de mise en œuvre, sur les programmes pertinents du NEPAD, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que sur l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

4.2 Mécanisme de suivi

Nous affirmons que la mise en œuvre effective des mesures dans le cadre des trois piliers nécessitera un mécanisme de suivi efficace, soutenu par de solides systèmes de surveillance et d'établissement de rapports. Le Secrétariat conjoint, le Comité conjoint de surveillance et les réunions de suivi ont des rôles importants à jouer pour garantir des résultats de qualité dans les délais du partenariat.

4.3 Voie à suivre

4.3.1 Le Plan d'action de Yokohama 2013-2017 demeure effectif et sera valable jusqu'à la TICAD VII. Le Plan de mise en œuvre de Nairobi va fournir des mesures additionnelles pour répondre à de nouvelles priorités émergentes stipulées dans la Déclaration de Nairobi, et fait partie intégrante du Plan d'action de Yokohama étendu. Nous nous engageons à promouvoir constamment ce processus afin de refléter efficacement les besoins de développement de l'Afrique sur la base de l'appropriation globale de son agenda de développement.

4.3.2 La TICAD VII se tiendra au Japon en 2019. Les réunions de suivi aux niveaux ministériels et des hauts fonctionnaires auront lieu préalablement à la TICAD VII.

4.3.3 Nous remercions vivement Son Excellence M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya, pour la co-présidence et l'accueil de la TICAD VI à Nairobi. Nous exprimons également notre profonde gratitude à l'égard du gouvernement et de la population de la République du Kenya pour l'accueil chaleureux réservé aux participants de la TICAD VI.

FIN